



Les *Actifs* du Patrimoine – 12^e édition

RÈGLEMENT

GRANDS PRIX DE LA PERFORMANCE

LES ACTIFS DE LA PERFORMANCE

Le Palmarès des jeunes étoiles AGEFI

1/ Objectif :

Le Palmarès des jeunes étoiles a pour objectif de récompenser les sociétés de gestion sur la qualité de leurs produits et plus particulièrement sur ceux qui ont été lancés récemment. Seuls les fonds ayant entre deux et trois ans d'historique et répondant à la méthodologie de la notation Europerformance sont pris en considération.

2/ Univers de calcul :

Le périmètre des fonds est soumis aux contraintes suivantes :

- fonds ouverts à l'ensemble des souscripteurs ;
- Sicav et FCP de droit français ;
- le palmarès s'appliquera aux familles Actions, Obligations, Diversifiés et Performance Absolue.

3/ Conditions d'exclusion :

- Les mêmes que celles citées dans la méthodologie de calcul des étoiles Europerformance.
- Les fonds ayant une échéance ne seront pas retenus (e.g. catégories Obligations euro à échéance et fonds à horizon).

4/ Méthodes de calcul :

- La date de calcul du prix : les fonds qui ont une notation « junior » au 31 mars 2016.
- Les fonds dont la date d'ouverture est supérieure ou égale au 1^{er} juillet 2013.
- L'ensemble des parts du compartiment doit avoir une date d'ouverture supérieure ou égale au 1^{er} juillet 2013.
- Ne sera retenu qu'un fonds par compartiment, celui obtenant la meilleure note.
- Le calcul de la performance annualisée 2 ans pour l'ensemble des instruments, soit du 31 mars 2014 au 31 mars 2016.

Les fonds sont d'abord classés par famille Europerformance et sont ensuite triés par note junior décroissante et enfin par performance annualisée 2 ans décroissante.

5/ Catégories de prix :

ACTIONS	OBLIGATIONS	DIVERSIFIÉS	PERFORMANCE ABSOLUE
<i>Actifs d'or</i>	<i>Actifs d'or</i>	<i>Actifs d'or</i>	<i>Actifs d'or</i>